

Belval
Le Puid
Le Mont
Senones
Moussey
Le Saulcy
Saint Stail
Grandrupt
Le Vermont
Vieux Moulin
Moyenmoutier
La Petite Raon
Ménil de Senones

Découverte en Pays de Senones

Photo réalisée par
J-Y PETITNICOLAS

Edito du Président

Le Pays de Senones a pour richesse son patrimoine architectural et son environnement naturel.

Logiquement, les élus communaux ont orienté leurs actions vers la mise en valeur de ce patrimoine pour le transmettre à nos générations futures dans les meilleures conditions par :

- l'ouverture des paysages avec les AFP
- la valorisation paysagère des entrées de communes
- la réfection du petit patrimoine rural
- l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (façades, isolations, ...)
- l'entretien des rivières

Toutes ces actions contribuent largement au mieux être de nos concitoyens et à l'attractivité de notre territoire. Je vous laisse le redécouvrir à travers ce document et l'apprécier à sa juste valeur.

Jean Luc BEVERINA

Sommaire

Une nouvelle commission paysage	P 2
Un deuxième contrat pour le paysage (2008/2010), signé avec nos partenaires	P 3
Parole aux nouveaux maires sur le paysage en Pays de Senones	P 4
Point sur les Associations Foncières Pastorales	P 5
Des projets d'ouvertures paysagères dans la vallée	P 7
Aide aux aménagements paysagers privés	P 9
En route vers une charte éducative environnementale dans la vallée !	P 10
Un nouveau jardin animé à Moyencourt	P 10
Une exposition réussie en Pays de Senones !	P 11
La restauration du Rabodeau se poursuit	P 12

bonne et agréable lecture !

Une nouvelle commission Paysage

Suite aux élections municipales, une nouvelle commission Paysage a vu le jour. Elle prendra des décisions sur des projets intercommunaux en lien avec l'environnement et plus particulièrement le paysage et donnera son avis avant de proposer les projets à l'ensemble des élus.

Voici la composition de cette commission :

LALLEMAND Daniel	MENIL DE SENONES
REDLER Jean-Luc	
NOEL Micheline	LA PETITE RAON
GANDER Michel	LE SAULCY
LELIEVRE Robert	MOYENMOUTIER
GRANDADAM Annette	ST STAIL
GRANDADAM Hervé	
NICOLLE Martine	
KLEIN Bertrand	MOUSSEY
KLEIN Françoise	
CHINOUILH Régine	LE PUID
MARCHAL René	BELVAL
HARMEL Christian	GRANDRUPT
HARENZA Christian	
BAGARD Jean-Pierre	LE VERMONT
NARTZ Claude	SENONES
TABUTEAU Marie Rose	

Parole à Bertrand Klein, responsable de la commission Paysage et vice-président environnement de la CCPS.



Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à prendre ces responsabilités ?

« L'intérêt que je porte à notre cadre de vie, qu'il soit rural, forestier ou industriel, qu'il s'agisse d'habitat, de monument, de rivière, m'incite à m'impliquer, à tenter de sensibiliser et à agir en faveur de la mise en valeur et de la conservation de toutes les richesses patrimoniales qui définissent notre paysage. Cette participation devrait me permettre également de positionner mon village dans une dynamique communautaire en cohérence avec les orientations du territoire. »

Directeur de la publication :

Jean Luc BEVERINA

Responsable de la rédaction :

Bertrand KLEIN

Conception de la maquette :

Mathieu DEMANGE

Charte graphique :

Veranis Communication

Dépôt légal : en cours

Numéro ISSN : 1955-8309

Et puis, en tant que nouvel élu, la possibilité de travailler dans une équipe composée de maires, conseillers et chargés de missions, est une expérience riche dans laquelle je peux apprendre à gérer plus efficacement certains dossiers. Donc des motivations de l'ordre de la participation, de l'implication et d'autres plus personnelles ».

Quels sont les projets qui vous tiennent particulièrement à cœur et que vous souhaitez faire partager à vos collègues et collaborateurs ?

« Tout d'abord l'ouverture paysagère: Après l'exode rural dû à l'implantation du textile et aux guerres, nos villages se referment, cernés par la plantation en épicéas des terres agricoles abandonnées. 50 ans après, la tempête de 99 nous rappelle la fragilité des monocultures et active du même coup la reconquête des paysages de notre région. Certaines terres, retenues pour leur intérêt paysager peuvent retrouver leur vocation agricole et être à nouveau orientées vers la production de pâture par exemple. A d'autres ilots de conserver leur destination forestière en laissant aux feuillus, initialement présents, le moyen de s'exprimer et d'enrichir notre environnement. Permettre aux exploitants agricoles, les paysagistes de la nature, de travailler de nouvelles terres, favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs de montagne, me semble de nature à valoriser durablement notre territoire. Sans

oublier, à une autre échelle qu'il faudra en 2050 nourrir 3 milliards d'habitants en plus et que la terre cultivable sera fortement sollicitée.

Un autre sujet qui me tient à cœur est celui de l'habitat présentant des problèmes d'insalubrité ou d'insécurité, habitat souvent désigné sous le terme d'habitat indigne. Difficile d'admettre et donc de cautionner que certains de nos concitoyens puissent vivre dans des logements indécents, présentant des risques pour leur sécurité et leur santé ».



Mr KLEIN sur un chantier d'exploitation forestière de 7 ha à Moussey

Un deuxième contrat pour le Paysage 2008/2010, signé avec nos partenaires

Le premier contrat pour le paysage, signé en 2005 est arrivé à son terme. Ses signataires (la Région, l'Etat et le Département) se sont entendus pour son renouvellement pour la période 2008-2010.

Toujours avec la volonté d'appliquer au maximum les orientations définies en 2002 lors de l'élaboration du plan de paysage de la Communauté de Communes, ce nouveau contrat permettra de poursuivre et d'approfondir les actions engagées précédemment, mais aussi d'en initier de nouvelles, afin de répondre au mieux aux enjeux paysagers du territoire et à leurs évolutions.

La Région apporte notamment un soutien financier à la CCPS pour l'animation et le suivi des opérations inscrites dans ce cadre par une subvention de 29 688 € pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 :

- Action 1. Restauration du Petit Patrimoine Rural
- Action 2. Restauration du cours d'eau Le Rabodeau
- Action 3. Création et accompagnement d'AFP
- Action 4. Opération «Recomposition des paysages»
- Action 5. Communication et sensibilisation autour du programme d'actions du Plan de Paysage
- Action 6. Suivi de la réglementation des boisements
- Action 7. Suivi des révisions de documents d'urbanisme

Les actions 6 et 7 sont des nouveautés. L'action relative à la réglementation des boisements a fait l'objet d'une importante communication dans la précédente Lettre du Paysage, démarche vivement attendue par les élus de la CCPS qui souhaitent en faire un outil de l'aménagement de notre territoire.

L'action 7 consiste à veiller à la prise en compte des recommandations du Plan de Paysage dans l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme sur notre territoire.



Parole aux nouveaux maires sur le Paysage en Pays de Senones?

Les deux questions suivantes leur ont été posées :

- 1) Comment percevez-vous le paysage de la Communauté de Communes ?
- 2) Pensez-vous mettre en place sur votre commune des projets paysagers dans le courant de ce mandat ?

Mr Pascal GUY, maire de Moyenmoutier

1) « La tempête de 1999 n'a pas eu qu'un impact négatif. Il faut dire qu'elle a permis d'ouvrir nos fonds de vallée et nos hameaux. Sur Moyenmoutier, privés et agriculteurs en ont profité pour acheter des terrains exploités ou des hagis avec la volonté de les remettre en état agricole. Je pense notamment à Mr Pierron qui a considérablement ouvert le coteau en bas de son exploitation agricole, à proximité du centre de la commune.

Pour la vallée, il serait intéressant de réhabiliter l'entrée de Senones pour continuer les efforts accomplis ces dix dernières années dans l'entretien des parcelles entre Moyenmoutier et Senones.

2) « A ce jour, la commune n'envisage pas de mener une action paysagère particulière. D'une part, nos entrées sont

déjà ouvertes et entretenues. D'autre part, l'aménagement urbain réalisé a considérablement embelli la commune. Nous encourageons toutefois les particuliers à continuer de remettre en valeur des parcelles sur la commune ».

Mr Jean Marie STENZEL, maire de Saint Stail

1) « Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années dans l'entretien et la gestion de l'espace liés sans nul doute à la tempête de 1999. On ne repique plus à tout va ! Des villages comme Le Puid, Le Vermont, Menil de Senones ont réussi à préserver la verdure autour des habitations. Il faut continuer dans ce sens pour développer le tourisme sur notre territoire.».

2) « Le conseil municipal de Saint Stail va prochainement réfléchir à la révision de sa carte communale qui pourra prendre en considération cette thématique paysagère. Nous pouvons également profiter de la création d'une Association Foncière Pastorale chez nos voisins de Grandrupt pour éventuellement s'y rattacher car nous profitons déjà directement de ses impacts paysagers. Par ailleurs, nous allons remettre en état agricole des parcelles d'épicéas au « Château Saint Louis » et les mettre à disposition d'un agriculteur. Des friches autour du village et notamment autour de la mairie pourraient, pourquoi pas être remplacées par des vergers ».

Mr Jean Luc BEVERINA, maire de Senones

1) « Il est évident qu'il y a eu une réelle prise de conscience de l'importance à préserver des espaces ouverts autour de nos villages. Les parcelles d'épicéas ne sont plus automatiquement repiquées et des propriétaires privés tentent de les remettre en état agricole. Nous pouvons encore faire des efforts dans certains secteurs de la vallée comme à Moussey et La Petite Raon »

2) « Nous travaillons actuellement avec la Communauté de Communes pour réfléchir à la mise en valeur de l'entrée de Senones. Nous avons récemment rencontré sur le terrain les différents organismes concernés par ce type d'opération d'ouverture paysagère et avons bon espoir que ce projet se concrétise l'année prochaine par une première tranche de travaux ».

Mr Christian HARENZA, maire de Grandrupt

1) « De nombreux éléments de notre paysage mériteraient, à mon goût, d'être mis davantage en valeur notamment certains coteaux derrière nos habitations. Des entrées de communes pourraient être réaménagées comme à Senones ou encore à Moussey et à La Petite Raon. Certains villages sont encore victimes de



la monoculture de l'épicéa parfois même au milieu des habitations.

Mais nous avons également un autre élément de notre paysage local qui dénature fortement la vallée : les friches industrielles ».

2) « Nous aiderons dans la mesure du possible l'AFP du Grandrupt. Nous avons acquis en 2007 des terrains compris dans le périmètre qui seront exploités et remis à vocation agricole l'an prochain.

Nous veillerons à l'entretien et la mise en valeur de nos entrées communales et utiliserons notre droit de préemption urbaine pour acquérir à l'avenir des parcelles ayant un intérêt paysager local ».

Mme Maryvonne ARNOUX BAU, maire de Le Mont

1) « Depuis que je suis élue, j'ai une perception différente du paysage et une meilleure connaissance des actions mises en place par la Communauté de Communes. Il faut continuer dans ce sens dans l'intérêt de tout le monde ».

2) « La commune a très peu de propriétés foncières, ce qui limite notre champ d'action. Néanmoins, dans l'intention d'embellir l'entrée du village, nous avons fait déplacer un calvaire, peu visible auparavant, pour l'implanter proche de l'arbre de la liberté planté en 2007. L'objectif sera d'aménager un espace de détente ».

Mr Pierre SCHOUB, maire de La Petite Raon

1) « Le paysage de la Communauté de Communes du Pays de Senones a tout intérêt à continuer à s'ouvrir pour des raisons touristiques et d'amélioration du cadre de vie. La révision de la réglementation des boisements sollicitée par la CCPS voilà maintenant deux ans ira dans ce sens en fixant des secteurs paysagers importants à préserver ou à remettre en valeur. J'espère désormais que cet outil d'aménagement du territoire sera prochainement réalisé ».

2) « Dans la mesure du possible et selon les procédés mis en place pour ce type d'opération, il serait intéressant de penser à valoriser les entrées de la commune. Par exemple, l'espace inter villageois entre Senones et La Petite Raon pourrait être réaménager de manière à rendre visible depuis la RD 424 les prairies le long du sentier de la Promenade offrant ainsi une « coupure verte » entre ces deux communes. Le fond de vallée entre La Petite Raon et Moussey mériterait également d'être réouvert.



Espace inter villageois entre Senones et La Petite Raon visible depuis la RD 424

Point sur les Associations Foncières Pastorales

□ Une journée AFP riche et bénéfique pour élus et techniciens

A l'initiative du Conseil Général des Vosges, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et en partenariat avec les Communautés de Communes du Pays de Senones et de la Fave, une journée d'échanges intitulée « Associations Foncières Pastorales (AFP) : mode d'emploi, perspectives et enjeux » a eu lieu en juin dernier.



Présentation des terrains de l'AFP à Le Saulcy

Pourquoi et dans quel but créer une AFP ? Quels sont ses avantages, ses limites et ses difficultés ? Quelle procédure mettre en œuvre pour sa création ? Rien n'a été oublié.

Elle a permis à Mathieu DEMANGE, le chargé de mission Paysage, ainsi qu'aux élus et acteurs impliqués dans les AFP du Grandrupt et de la Motelotte, de valoriser sur place le travail qu'ils ont déjà entrepris



dans ce domaine. Ce partage d'expériences sera certainement précieux pour le développement des AFP sur le territoire vosgien.

Les organisateurs pouvaient être satisfaits de cette journée qui a mobilisé 85 personnes sur 120 invités et n'a pas dû laisser insensibles certains élus.

□ **AFP de la Motelotte**

Parole à Gérard MARCHAL, le Président de cette toute nouvelle AFP, la deuxième sur notre territoire.



« Quinze années après la première tentative de création d'une AFP sur Le Saulcy, Belval et Le Mont, échouée par manque de motivation des propriétaires et d'animation et après deux années de préparation en collaboration avec le chargé de mission paysage, nous avons abouti à la constitution officielle de l'AFP de la Motelotte le 1^{er} février 2008. Elle regroupe près de 125 propriétaires pour une surface totale d'environ 74 ha.

Il faut dire que sans la tempête de 1999, on n'en serait peut être toujours au même point !

En effet, ce projet a refait surface en 2006 grâce au diagnostic paysager réalisé par la Communauté de Communes et à une approche différente du devenir des parcelles des propriétaires fonciers, notamment forestiers. Deux agriculteurs locaux se sont portés acquéreurs des nouvelles terres au sol nu pour améliorer leur structure foncière au niveau du siège de leurs exploitations et ont ainsi pérennisé les ouvertures paysagères.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 235 000 € TTC sur 6 ans. A ce jour, les demandes de subventions ont été réalisées pour l'année 2009 où seront broyés près de 8,5 ha de terrains, réalisés 3 km de fossés et posées 2 km de clôtures. Je vous donne rendez-vous dans nos villages au début du printemps pour observer ces premiers travaux ! »

□ **AFP du Grandrupt**

Parole au président Christian HARMEL, qui dresse un premier bilan de la première tranche de travaux qui va bientôt s'achever.



« Cette année a vu enfin se concrétiser les premiers travaux de l'AFP du Grandrupt après une année de création. Il s'agissait de remettre en état agricole près de 3,5 ha de friches, poser de nouvelles clôtures, planter des arbres en bord de cours d'eau pour lutter contre l'érosion, implanter des vergers pour embellir le village. Certes, les impacts visuels ne sont pas encore éloquentes dans le village mais néanmoins, disposer de nouvelles terres agricoles sur la commune est une belle avancée !

En tant que Président, je suis très satisfait de la convivialité rencontrée à l'occasion des chantiers bénévoles que nous avons organisés pour poser les clôtures ou débroussailler des terrains. En témoigne les trois repas de midi que nous avons pu prendre chez des participants. Mais encore, il est important de souligner que l'AFP, mise en place principalement pour pérenniser l'entretien des prairies autour du village après le futur départ en retraite de l'unique exploitant local, a répondu de fort belle manière à cette problématique. En effet, elle peut se satisfaire de l'arrivée d'un nouveau couple dans le village venu s'installer pour mener une activité équestre et de l'entrée en formation agricole d'un jeune du village qui souhaite mener une activité agricole locale.

L'an prochain, nous continuerons à broyer des parcelles, réaliserons des travaux d'assainissement pour un meilleur rendement agricole de nos prairies existantes et poserons de nouvelles clôtures ».





Pose de clôtures

Protection du cours d'eau contre le piétinement bovin



Broyage de friches

Anciennes terrasses agricoles remises en valeur



Broyage de genêts

Des projets d'ouvertures paysagères dans la vallée

Pour travailler sur des projets d'ouvertures paysagères dans la vallée du Rabodeau, Pauline JOANES, étudiante en licence professionnelle en aménagement paysager en milieu urbain à Dijon, a réalisé un stage de quatre mois. Elle a effectué le tour du territoire afin de déterminer et répertorier les secteurs à enjeux paysagers forts, dont la valorisation engendrerait un impact positif sur l'image de la vallée et la qualité de nos espaces péri-villageois.



Pauline a arpenté une bonne partie de notre territoire.

Chaque secteur a fait l'objet d'une étude plus approfondie dans le but d'établir :

- Un état des lieux des parcelles
- Des plans sur SIG (Système d'Information Géographique) associés à une base de données
- Un relevé des propriétaires
- Une réflexion sur le devenir des terrains

Plusieurs sites se sont ainsi révélés d'un grand intérêt :

□ Le fond de vallée entre La Petite Raon et Moussey

Une partie de cet espace sur le ban communal de La Petite Raon est pâturée par des chevaux alors que l'autre partie située sur Moussey, est à l'abandon.

Cette déprise agricole à l'entrée du village reflète bien l'absence d'une agriculture locale. Certes, des privés possèdent quelques animaux capables d'entretenir ici et là dans le village, mais cet entretien n'est pas pérenne.

Le rénovation du stand de tir redonne tant bien que mal de la valeur à cet espace intervillages mais une réflexion quant au devenir des terrains avoisinants n'est pas à négliger.



Milieu en friche, partiellement abandonné



Espace entretenu par des chevaux



□ L'entrée de Senones

Il s'est avéré lors de cette étude que la commune de Senones souhaite également réfléchir à l'amélioration de son entrée de bourg. Une première zone d'étude d'environ 20 ha a été réduite à 9 ha, pouvant être réalisable dans un délai raisonnable.



Cette première tranche, située à proximité de la RD 424 et du Rabodeau, permettrait de montrer l'exemple aux propriétaires riverains. Une consultation écrite et téléphonique auprès des propriétaires fonciers de cette zone a permis de déduire qu'aucun d'entre eux n'était contre ce projet.

L'objectif étant de réaliser un projet participatif à l'écoute de la population, les riverains situés au lieu-dit «Les aulnois» ont également été sollicités pour recueillir leur avis. La barrière végétale « anti bruit » sera préservée, d'autres espaces seront exploités et remis en herbe.

Outre un intérêt paysager et agricole, la commune souhaite que ce projet prenne un caractère social et pédagogique important (participation des habitants, projet de chantier d'insertion locale).

Pour la poursuite des projets à venir, la Communauté de Communes s'est dotée d'un nouvel outil d'aménagement du territoire :

Lorsque le projet présente un intérêt intercommunal, la Communauté de Communes du Pays de Senones propose alors une maîtrise foncière communale des terrains à rénover. Une fois cette condition atteinte, elle devient maître d'ouvrage des travaux (assainissement, clotures, broyage, ensemencement, etc....) et sollicite des subventions à hauteur de 80%.

Par ce principe, la commune investit dans l'achat de terrains et la Communauté de Communes utilise sa compétence environnement pour mener à bien des travaux de rénovation pastorale.

Aujourd'hui, pour aménager son territoire et améliorer le cadre de vie, habitants et collectivités disposent de trois procédés :

- les AFP qui gèrent plus de 40 ha de terrains autour des villages.
- les aides aux privés pour des surfaces généralement inférieures à 5 ha.
- et le dernier procédé décrit ci-dessus pour toute surface.

□ L'entrée de Saint Prayel



Ce beau hameau de Moyenmoutier construit autour du ruisseau de la Ravines bénéficie d'un remarquable cadre de vie. Seul bémol, l'entrée du hameau. En effet, une parcelle d'épicéas à son entrée constitue une « barrière » visuelle donnant un sentiment de fermeture. A cela s'ajoutent des parcelles à l'arrière sur la rive gauche de la Ravines qui témoignent d'un abandon (friche, terrain et verger non entretenus).

La mairie de Moyenmoutier et la dynamique association « Saint Prayel Animation » présidée par René Ball, ont été invitées à réfléchir à une prise en compte de ce secteur : près de 5 ha de prairies et de vergers méritent une mise en valeur paysagère.

□ Une AFP à Menil de Senones ?

Malgré l'impression d'un village très ouvert et bénéficiant d'une forte emprise foncière agricole, il s'avère que les exploitations



agricoles locales souhaitent trouver davantage de terrains pour préparer l'arrivée des jeunes exploitants, soit à travers la transmission de patrimoine sur l'exploitation familiale, soit à travers de nouvelles exploitations.



Un premier projet de périmètre d'AFP avait été étudié en 2006 mais mis en attente pour laisser place aux projets sur Grandrupt et Le Saulcy. Aujourd'hui, Mr LALLEMAND, maire de Menil de Senones et exploitant agricole, a relancé cette volonté locale de mettre en place cet outil d'aménagement du territoire.

Ainsi, une nouvelle réunion de travail a eu lieu début octobre en présence des cinq exploitants agricoles du village pour continuer à affiner le périmètre prévisionnel. Celui-ci sera présenté aux partenaires financiers de ce type d'opérations (Département des Vosges, Région Lorraine, Etat et Europe) pour informer officiellement de l'existence d'un projet de création d'une AFP sur le territoire. Ensuite, une réunion d'information publique favorisera la communication avec les propriétaires et la population locale.

Aide aux aménagements paysagers privés

Le Conseil Général des Vosges permet aux habitants de la vallée, de bénéficier de 50% de subvention pour un projet de remise en état agricole de parcelles en friches ou récemment exploitées.

Les dépenses prises en charge par cette subvention peuvent être les suivantes :

- frais de broyage des souches et de la friche et/ou dessouchage
- préparation du sol au semis
- travaux d'assainissement si nécessaires (création de fossés)
- ensemencement, amendement
- clôtures
- les frais de notaire (si l'acquisition de la parcelle a eu lieu depuis moins d'un an)

Néanmoins, certaines conditions sont exigées :

- La parcelle doit présenter un intérêt paysager et doit correspondre aux zones à réouvrir, identifiées dans le plan de paysage (voir en mairie ou à la Communauté de Communes).
- La parcelle doit être située en zone non constructible.
- Les bénéficiaires doivent s'engager à entretenir au moins pendant cinq ans les terrains pour lesquels une aide leur a été accordée.

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à solliciter cette aide. Sachez que les locataires sont aussi bénéficiaires de ces aides : il vous suffit d'obtenir l'accord du propriétaire. Pour cette année 2008, les dossiers réalisés ou en cours de constitution, représentent une surface de 20 ha environ.

Le dossier est à retirer à la Communauté de Communes. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Mathieu DEMANGE, chargé de mission, au 03 29 57 92 29.

Exemple de projet réalisé en 2008 par Mr et Mme MAIRE à Le Puid



Parcelles avant travaux



Parcelles après travaux



Témoignage de Mr et Mme MAIRE, qui ont sollicité cette subvention pour mener à bien cet aménagement :

« Ayant pris connaissance de cette aide financière, nous avons contacté dans un premier temps Mathieu DEMANGE pour lui présenter notre projet et avoir des renseignements sur des entreprises adéquates pour réaliser ce type d'opération. En plus du dossier de demande de subvention du Conseil Général, il nous a été nécessaire de remplir un dossier d'autorisation de défrichement auprès de la DDAF car le projet était inclus dans un massif forestier de plus de 4 ha. Ces dossiers ne sont pas difficiles à compléter, le chargé de mission apportant son aide et des documents complémentaires.

Le délai pour obtenir l'accord de subvention et donc le commencement des travaux est tout à fait convenable (4 mois dans notre cas).

Enfin, il faut dire aussi que sans cette aide, il nous aurait été difficile de mener à bien ce projet financièrement. »

En route vers une charte éducative environnementale dans la vallée !

Chaque année, tous les établissements scolaires de la Communauté de Communes ont la possibilité de mettre en place des projets d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). Il s'agit là d'un dispositif

mis en place par le Conseil Général des Vosges dans le cadre de sa charte pour l'environnement et en collaboration avec l'Inspection Académique des Vosges. Il permet aux écoles de bénéficier d'aides financières et d'interventions techniques extérieures gratuites selon le projet de l'école.

Trois écoles pour près de 250 élèves avaient pris l'habitude d'y participer. Pour dynamiser cette action à l'échelle du territoire, le chargé de mission paysage pour mission de faire le lien entre ce dispositif et les instituteurs afin de les sensibiliser à ce projet. Une réunion en commun et des rencontres dans les écoles courant octobre ont permis d'établir un constat très positif : huit écoles intègrent la démarche cette année représentant pas moins de 520 enfants.

Les thèmes choisis sont divers et variés :

- tri des déchets et recyclage
- le cycle de l'eau, l'eau dans la commune
- l'approche paysagère au fil des saisons
- devenir écocitoyen en classe



Sortie de l'école de Moussey à la déchetterie intercommunale

Pour cette année scolaire, la CCPS participe à hauteur de 50% du projet global EEDD de l'école mais sans prendre en compte le coût des transports déjà financé en partie par le Conseil Général des Vosges.

L'an prochain, la Communauté de Communes travaillera auprès des écoles pour les amener à monter un projet commun, fédérant ainsi toutes les écoles du territoire. Elle essaiera de mettre en place une charte environnementale.

Un nouveau jardin animé sur le territoire !

Tout comme en 2006 sur la commune de La Petite Raon, Moyenmoutier a inauguré un jardin animé sur son territoire. Cette action financée par le Conseil Général des Vosges, permet à des demandeurs d'emploi de la commune de travailler sur un projet de jardin collectif.

C'est l'association « La Paroissiale » de Moyenmoutier qui prête gracieusement à cette occasion l'ancien jardin de curés, cultivé non loin de l'abbaye.



Inauguration du jardin en présence des élus locaux





Les jardiniers en actions

Cette activité autour du jardinage leur permet d'échanger et de partager leur savoir-faire, de sortir de l'isolement et de se remobiliser pour chercher un emploi. Cette initiative participe également à l'amélioration de notre cadre de vie puisqu'elle permet d'entretenir des espaces à l'abandon à proximité des habitations.

Pour participer aux jardins animés, contactez le 03 29 41 39 04.

Une exposition réussie en Pays de Senones !

Composée de photos d'amateurs, cette exposition itinérante présentait différents éléments constituant le paysage de la vallée du Rabodeau (bâtiment, rivière, arbre, maison, etc...). Deux expositions thématiques complétaient les clichés amateurs :

- l'architecture locale du village de Le Saulcy
- l'exploitation des carrières de granit (carrière des Roches Margot par exemple) de 1900 à nos jours.

L'objectif de cette exposition était de sensibiliser la population au paysage par le biais de la photographie et obtenir ainsi une photothèque pour illustrer des dossiers techniques de la Communauté de Communes.



Inauguration à la mairie de La Petite Raon
Cette exposition avait pour particularité d'être itinérante sur tout le territoire. C'est d'ailleurs à Grandrupt que la plus forte fréquentation a été enregistrée avec 41 personnes votantes !

Bilan :

- 24 habitants de la vallée ont présenté 3 photos de leur choix.
- 220 personnes ont voté pour désigner la plus belle photo de l'exposition

Mr PETITNICOLAS de Moyenmoutier détient le plus beau cliché (cf.photo de nuit de Moyenmoutier en page de garde).

Mr DELAITE également de Moyenmoutier a quant à lui obtenu le plus de voix pour l'ensemble de ses clichés (ci-contre).



La restauration du Rabodeau se poursuit !

Dans le cadre du programme pluriannuel de restauration du Rabodeau, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Senones viennent de réceptionner la 1^{ère} tranche des travaux de génie civil qui concernait Moyenmoutier et Senones.

L'action à Moyenmoutier a consisté à mettre en place un enrochement de berge protégeant le talus au lieu dit « Mamoine » sur une cinquantaine de mètres de longueur. Cette protection était nécessaire pour enrayer l'érosion de ce talus en crête duquel se situent des jardins et des habitations très proches.



L'attention des riverains présents à cette réception de travaux a été attirée sur le fait que l'enrochement est destiné à protéger du flux de la rivière et qu'il ne doit en aucun cas être utilisé comme soutènement.

Les remblais de toute nature au dessus de la protection sont à proscrire. Cette protection de berge a coûté 18 500 € HT.

A Senones, les travaux ont consisté en la réfection de murs de soutènement et des banquettes en grès qui longent le Rabodeau. Leur état de délabrement ne permettait plus un cheminement sans risque le long de la rivière. La réfection de ces ouvrages participe à la mise en valeur d'un patrimoine lié à l'eau puisque ces banquettes étaient très probablement utilisées par les personnes qui accompagnaient le flottage du bois.



Le budget affecté à cette réfection des banquettes s'élève à 125 792, 80 € HT. L'accessibilité retrouvée dans ce secteur doit inciter à la mise en valeur de la rive opposée. Cette opération a été subventionnée par l'Agence Régionale de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la DIREN Lorraine, la Communauté de Communes ayant financé près de 72% de l'opération.

Document édité avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine, du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général des Vosges.



Remerciements aux élus et particuliers qui ont bien voulu accorder leur témoignage pour la réalisation de ce quatrième numéro.

